



**Déclaration de Gerhard Ermischer
Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

**Concernant les récentes actions visant les organisations, militants et
défenseurs des droits humains LGBTI en Turquie**

Strasbourg, le 22 septembre 2026

La Conférence des OING internationales du Conseil de l'Europe est profondément préoccupée par les informations faisant état de perquisitions, de détentions et de restrictions coordonnées visant des organisations LGBTI, des militants et des défenseurs des droits humains de Türkiye au cours du week-end des 12 et 13 septembre.

Selon les informations reçues, des procédures judiciaires auraient été engagées à l'encontre d'un nombre important de personnes et d'organisations dans plusieurs provinces. Ces procédures se sont accompagnées de perquisitions dans les locaux d'associations et à domicile, de détentions et de saisies d'appareils électroniques. L'accès aux sites web et aux comptes sur les réseaux sociaux d'un certain nombre d'organisations et de militants LGBTI a également été restreint.

Les mesures prises pour enquêter sur des infractions pénales présumées et protéger la sécurité publique doivent être solidement fondées sur le droit et respecter les principes de nécessité et de proportionnalité dans la poursuite d'un objectif légitime. Elles ne doivent pas servir à restreindre les libertés fondamentales ni à cibler des personnes et des organisations en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur action légitime en faveur des droits humains.

À cet égard, nous soutenons pleinement les déclarations publiées par

- le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#),
- le [Commissaire aux droits de l'homme](#) et
- la [rapporteuse générale de l'Assemblée parlementaire sur les droits des personnes LGBTI](#).

Le fait d'être une personne LGBTI, de défendre les droits des personnes LGBTI ou d'appartenir à une organisation œuvrant pour la défense des droits humains ne devrait jamais, en soi, constituer un motif de suspicion, d'intimidation ou de criminalisation. L'invocation des « valeurs familiales » ne saurait justifier la discrimination ou les restrictions aux droits fondamentaux. Les personnes LGBTI sont elles-mêmes membres de familles et de communautés et ont droit à la même protection de leurs droits et de leur dignité que tout un chacun et chacune.

La Conférence des OING rappelle que la liberté d'expression et la liberté de réunion et d'association pacifiques sont des droits fondamentaux protégés par les articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, indépendamment de l'orientation sexuelle ou

de l'identité de genre. Les organisations indépendantes de la société civile constituent un élément essentiel d'une société démocratique. Elles contribuent au débat public, soutiennent les communautés vulnérables, promeuvent les droits humains et contribuent à une participation démocratique inclusive.

En ma qualité de président de la Conférence des OING, j'en appelle aux autorités turques afin qu'elles veillent à ce que les organisations LGBTI, les militants et les défenseurs des droits humains soient traités, au regard de la loi, sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyen·ne·s et toutes les autres organisations de la société civile ; qu'ils ne soient ni pris pour cible ni victimes de discrimination ; et que leurs droits fondamentaux et leurs libertés civiles soient pleinement respectés, comme le garantit la Convention européenne des droits de l'homme.

J'exhorte en outre les autorités à protéger les droits de la société civile à la liberté d'association, à la liberté de réunion et à la liberté d'expression en ligne, en n'intervenant que de manière nécessaire et proportionnée dans des circonstances exceptionnelles et légalement légitimes, sous réserve d'un contrôle judiciaire efficace et indépendant.

Ceux qui exercent pacifiquement leurs libertés fondamentales ne devraient pas être victimes d'intimidation, de discrimination ou de criminalisation pour cette raison.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe exprime sa solidarité avec les organisations de la société civile, les défenseurs des droits humains et les acteurs locaux et régionaux qui œuvrent pacifiquement à la défense des droits humains, de l'égalité et d'une participation démocratique inclusive.

La Conférence des OING rappelle donc sa propre [recommandation \(CONF/AG\(2025\)REC2\) sur la contraction de l'espace civique et les évolutions politiques actuelles](#), adoptée le 9 avril 2025, qui appelle les États membres à défendre les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe et à garantir la pleine mise en œuvre de ses conventions et recommandations. Elle appelle également le Conseil de l'Europe lui-même à promouvoir et à protéger plus activement ces valeurs au sein de ses États membres. Nous rappelons à la Turquie qu'elle a volontairement adhéré à ces principes et qu'elle s'est ainsi engagée à les respecter tant dans la lettre que dans l'esprit.

La Conférence des OING continuera à suivre de près l'évolution de la situation en Turquie et reste déterminée à protéger l'espace dans lequel la société civile peut agir librement, en toute indépendance et en toute sécurité sur l'ensemble du territoire du Conseil de l'Europe.
